

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 258.2-2022

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022, a adopté le règlement numéro 258.2-2022 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 258.2-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 258-2004 VISANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS DE ROULEMENT AFIN D'AUGMENTER CE FONDS DE ROULEMENT D'UN MONTANT DE 600 000 \$

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 8^E JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX.

La greffière adjointe,

Nicole Richard